

From Direction Générale des Finances Publiques <ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr>

2024-05-03 07:59

Subject **Propriétaires : pensez à nous signaler les changements d'occupation de vos biens immobiliers**

To r.krause@gmx.de

Attachments (9.73 KiB), (6.20 KiB), (2.23 KiB), (6.17 KiB)

Propriétaires : pensez à nous signaler les changements d'occupation de vos biens immobiliers /  
Owners: remember to notify us of changes in occupancy of your real estate

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire de logement(s) en France, vous devez déclarer à la Direction générale des Finances publiques si vous occupez chaque bien à titre de résidence secondaire, s'il est loué en indiquant l'identité des personnes qui figurent sur le bail de location ou s'il est vacant c'est-à-dire non meublé et inoccupé tout au long de l'année. Cette déclaration permet d'identifier les locaux imposés à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vous devez effectuer cette démarche, avant le 1er juillet 2024, en vous connectant à votre espace particulier sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > onglet « Biens immobiliers ». En cas de difficultés, votre messagerie sécurisée vous permet de prendre contact avec votre centre des Finances publiques.

Si vous ne disposez pas encore d'un espace particulier, vous devez vous rendre sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) puis cliquer sur le bouton « Votre espace particulier ». En tant que non-résident, vous devrez remplir un formulaire de création de compte, accessible en ligne. Ensuite, un courriel vous sera adressé sous 24 h vous indiquant que vous pouvez créer votre espace particulier.

Vous pouvez également compléter une déclaration d'occupation « papier ». Pour cela, vous devez saisir le numéro « 1208 » dans la barre de recherche sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Une fois téléchargée et complétée, vous devez la renvoyer par messagerie à l'adresse suivante [mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr) ou, par voie postale, à votre centre des Finances publiques compétent pour le paiement de votre taxe foncière. Ses coordonnées sont indiquées dans la rubrique

« Vos contacts » de votre avis de taxe foncière.

Toutes les informations sur cette obligation déclarative sont disponibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
> Accueil > Toutes les actualités > Gérer mes biens immobiliers : le service en ligne pour les usagers propriétaires. Vous pouvez également contacter nos agents au

0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h (heure de Paris).

Nous vous remercions de votre attention.

La Direction générale des Finances publiques

Dear Sir/Madam,

As the owner of property(ies) in France, you must declare to the Direction Générale des Finances Publiques whether you occupy each property as a second home, whether it is rented out indicating the identity of the persons listed on the lease, or whether it is vacant, i.e. unfurnished and unoccupied throughout the year.

This declaration is used to identify premises subject to the property tax on the secondary home.

You must complete this procedure before July 1, 2024, by logging on to your personal space at [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > "Property" tab. If you have any problems, you can use your secure messaging system to contact your local tax office.

If you don't yet have a personal account, go to [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) and click on the "Your personal account" button. As a non-resident, you'll need to fill in an account creation form, available online. An e-mail will then be sent to you within 24 hours, informing you that you can create your personal space.

You can also complete a "paper" declaration of occupation. To do so, enter the number "1208" in the search bar on the [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) website. Once downloaded and completed, you must return it by e-mail to [mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr), or by post to your local tax office responsible for payment of your property tax. Contact details are given in the "Your contacts" section of your property tax notice.

Full details of this obligation are available at [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Accueil > Toutes les actualités > Gérer mes biens immobiliers : a new online service for property owners. You can also contact our agents on 0 809 401 401 (free service + call charge), Monday to Friday, 8:30 a.m. to 7:00 p.m. (Paris time).

Thank you for your attention.

La Direction générale des Finances publiques

J'ai le droit à l'erreur. Pour plus d'information, rendez-vous sur le site Services Publics +

Savez-vous à quoi servent vos impôts? Découvrez-le sur le site EnAvoirPourMesImpots

Pour votre sécurité :

- ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire ou une copie de vos pièces d'identité ;
- vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir. Pour la DGFIP, la partie droite de l'adresse doit être égale à @dgfip.finances.gouv.fr. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux ;
- renseignez et validez votre numéro de téléphone portable sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) pour protéger l'accès à votre espace particulier.

Retrouvez la DGFIP sur X (@dgfip\_officiel), sur Facebook : Direction Générale des Finances Publiques et sur LinkedIn : Direction Générale des Finances Publiques

# Propriétaires : pensez à nous signaler les changements d'occupation de vos biens immobiliers

## Owners: Remember to inform us of any changes in occupancy of your property

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire de logement(s) en France, vous devez déclarer à la Direction générale des Finances publiques si vous occupez chaque bien à titre de résidence secondaire, s'il est loué en indiquant l'identité des personnes qui figurent sur le bail de location ou s'il est vacant c'est-à-dire non meublé et inoccupé tout au long de l'année. Cette déclaration permet d'identifier les locaux imposés à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vous devez effectuer cette démarche, avant le 1er juillet 2024, en vous connectant à votre espace particulier sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > onglet « Biens immobiliers ». En cas de difficultés, votre messagerie sécurisée vous permet de prendre contact avec votre centre des Finances publiques.

Si vous ne disposez pas encore d'un espace particulier, vous devez vous rendre sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) puis cliquer sur le bouton « Votre espace particulier ». En tant que non-résident, vous devrez remplir un formulaire de création de compte, accessible en ligne. Ensuite, un courriel vous sera adressé sous 24 h vous indiquant que vous pouvez créer votre espace particulier.

Vous pouvez également compléter une déclaration d'occupation « papier ». Pour cela, vous devez saisir le numéro « 1208 » dans la barre de recherche sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Une fois téléchargée et complétée, vous devez la renvoyer par messagerie à l'adresse suivante [mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr) ou, par voie postale, à votre centre des Finances publiques

Dear Sir/Madam,

As the owner of property(ies) in France, you must declare to the Direction Générale des Finances Publiques whether you occupy each property as a second home, whether it is rented out indicating the identity of the persons listed on the lease, or whether it is vacant, i.e. unfurnished and unoccupied throughout the year.

This declaration is used to identify premises subject to the property tax on the secondary home.

You must complete this procedure before July 1, 2024, by logging on to your personal space at [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > "Property" tab. If you have any problems, you can use your secure messaging system to contact your local tax office.

If you don't yet have a personal account, go to [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) and click on the "Your personal account" button. As a non-resident, you'll need to fill in an account creation form, available online. An e-mail will then be sent to you within 24 hours, informing you that you can create your personal space.

You can also complete a "paper" declaration of occupation. To do so, enter the number "1208" in the search bar on the [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) website. Once downloaded and completed, you must return it by e-mail to [mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:mesbiens@dgfip.finances.gouv.fr), or by post to your local tax office responsible for payment of your property tax. Contact details are given in the "Your contacts" section of your property tax notice.

compétent pour le paiement de votre taxe foncière.  
Ses coordonnées sont indiquées dans la rubrique  
« Vos contacts » de votre avis de taxe foncière.

Toutes les informations sur cette obligation  
déclarative sont disponibles sur le site  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Accueil > Toutes les actualités  
> Gérer mes biens immobiliers : le service en ligne  
pour les usagers propriétaires. Vous pouvez  
également contacter nos agents au **0 809 401 401**  
(service gratuit + prix d'un appel), du lundi au  
vendredi de 8 h 30 à 19 h (heure de Paris).

Nous vous remercions de votre attention.

**La Direction générale des Finances publiques**

Full details of this obligation are available at  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Accueil > Toutes les actualités  
> Gérer mes biens immobiliers : a new online  
service for property owners. You can also contact  
our agents on **0 809 401 401** (free service + call  
charge), Monday to Friday, 8:30 a.m. to 7:00 p.m.  
(Paris time).

Thank you for your attention.

**La Direction générale des Finances publiques**

## J'ai le droit à l'erreur

Pour plus d'information, rendez-vous sur "**Services  
Publics +**"

## Do you know the right to make a mistake about taxes ?

For more information, you can go on the following web  
page "**Services Publics +**"

## Savez-vous à quoi servent vos impôts ?

Découvrez-le sur le site **EnAvoirPourMesImpots**.

## What are your taxes used for ?

Find out on the **EnAvoirPourMesImpots** website.

## Pour votre sécurité :

- **Ne répondez jamais** à un courriel vous demandant votre **numéro de carte bancaire** ou une **copie de vos pièces d'identité** ;
- **Ne partagez jamais vos identifiants d'accès** et pensez à **renouveler régulièrement votre mot de passe** ;
- **Vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir.** Pour la DGFIP, la partie droite de l'adresse doit être égale à **@dgfip.finances.gouv.fr**. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

## For your own security :

- **Please never reply** to e-mails asking for your **credit card number** or a **copy of your identity documents** ;
- **Never share the login details** and **remember to change your password on a regular basis** ;
- **Please check sender e-mails before opening them.** In e-mails sent by the French tax administration la DGFIP, the right part of the address must be **@dgfip.finances.gouv.fr**. If not, it is a fraudulent e-mail.

Retrouvez la DGFIP sur :



X



Facebook



LinkedIn